



CGLU - CITÉS ET GOUVERNEMENTS LOCAUX UNIS

LA DÉCLARATION POLITIQUE DE DURBAN - LE PATRIMOINE MUNICIPALISTE POUR LA PROCHAINE DÉCENNIE OU COMMENT IMPLÉMENTER LES ODD LOCALEMENT POUR RÉALISER L'AGENDA 2030 DES NATIONS UNIES

En tant que réseau mondial de villes, gouvernements locaux, régionaux et métropolitains et leurs associations, CGLU est engagée à représenter, défendre et amplifier les voix des gouvernements locaux et régionaux, afin de ne laisser personne, ni aucun territoire, pour compte, à la recherche d'une vie où l'on respire les idéaux des ODD. Par le biais de la coopération, du dialogue et du partage des connaissances, le CGLU, en tant qu'organisation mondiale, joint le geste à la parole, en œuvrant à faire avancer les réponses et les actions mondiales au travers d'engagements et d'accords novateurs, qui deviendront les dénominateurs communs transcendant les frontières et rapprochant les communautés, pour autonomiser l'échelle locale et la tirer vers le haut.

La Déclaration politique de Durban, adoptée par les délégués locaux et régionaux réunis dans le cadre du Sommet mondial des dirigeants locaux et régionaux à Durban en 2019, s'appuie

sur un travail du collectif et sur une vision forte de l'avenir du mouvement municipal international, particulièrement pour la prochaine décennie. S'articulant autour de quatre axes, elle rappelle les principes du CGLU : la définition du mouvement municipal à l'aune de la prochaine décennie, la nécessité d'une appropriation locale de l'agenda mondial, les thèmes sur lesquels le CGLU travaille et qui seront cruciaux pour l'avenir de l'humanité et les engagements du mouvement pour réaliser les ambitieux objectifs mondiaux.

La Déclaration politique de Durban représente le patrimoine municipaliste du CGLU, qui est essentiel pour accompagner les communautés dans la transformation vers des sociétés durables, justes et inclusives, pour l'avenir de nos sociétés et de notre planète. Le lecteur trouvera en ces pages quelques recommandations politiques issues de la Déclaration politique de Durban, en une feuille de route pour réaliser les objectifs de l'Agenda 2030.

Glossaire :

Les Objectifs de développement durable (ODD)

Les Objectifs de développement durable (ODD) sont un appel mondial à agir pour éradiquer la pauvreté, protéger la planète et faire en sorte que tous les êtres humains vivent dans la paix et la prospérité. 17 objectifs ont ainsi été établis par les Nations unies (ONU) et sont rassemblés dans l'Agenda 2030. Il s'agit des objectifs suivants :

1. Éradication de la pauvreté
2. Lutte contre la faim
3. Accès à la santé
4. Accès à une éducation de qualité
5. Égalité entre les sexes
6. Accès à l'eau salubre et à l'assainissement
7. Recours aux énergies renouvelables
8. Accès à des emplois décents

9. Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation
10. Réduction des inégalités
11. Villes et communautés durables
12. Consommation et production responsables
13. Lutte contre le changement climatique
14. Vie aquatique
15. Vie terrestre
16. Justice et paix
17. Partenariats pour la réalisation des objectifs.

Les pouvoirs locaux se retrouvent dans ces ODD puisque dans tous les objectifs, sans exception, ils ont un rôle à jouer, parfois de premier plan : accès à l'eau, assainissement, infrastructure résiliente, lutte contre la pauvreté, énergies renouvelables, lutte contre le réchauffement climatique... Les villes et communes ont même un objectif spécifique : être des villes et communautés durables.

Localisation des ODD : implémentation des ODD mondiaux au sein des villes et communes (notamment via leur PST, lequel peut s'inspirer et se raccrocher aux ODD).

CT : « Collectivités territoriales » (à la fois villes et communes, mais aussi régions).

CGLU : en tant que réseau mondial de villes, gouvernements locaux, régionaux et métropolitains et leurs associations, CGLU est engagée à représenter, défendre et amplifier les voix des gouvernements locaux et régionaux, afin de ne laisser personne, ni aucun territoire, pour compte. Ensemble, villes, gouvernements locaux, régionaux et métropolitains et leurs associations, sont les

sentinelles des espoirs, des rêves et des aspirations de chaque individu dans chaque communauté du monde, à la recherche d'une vie où l'on respire les idéaux des ODD. Par le biais de la coopération, du dialogue et du partage des connaissances, CGLU, en tant qu'organisation mondiale, joint le geste à la parole, en œuvrant à faire avancer les réponses et les actions mondiales au travers d'engagements et d'accords novateurs, qui deviendront les dénominateurs communs transcendant les frontières et rapprochant les communautés, pour autonomiser l'échelle locale et la tirer vers le haut. L'UVCW a une déléguée à la CGLU, Madame Christine Poulin, Bourgmestre de Walcourt.

Recommandations politiques : feuille de route pour réaliser, plus rapidement, l'Agenda 2030 et la localisation des ODD

CGLU - Cités et Gouvernements Locaux Unis

La transformation nécessaire pour réaliser les agendas mondiaux ne se produira que si notre modèle de développement répond aux rêves et aux attentes des communautés, que si la société dans son ensemble s'engage à réaliser les efforts et à assumer les compromis nécessaires pour créer des sociétés plus équitables, justes et durables.

Les agendas mondiaux seront locaux ou ne deviendront pas réalité. Le mouvement des gouvernements locaux et régionaux (les collectivités territoriales - CT) est une pièce maîtresse pour entraîner les changements nécessaires et fournir des services de façon à promouvoir l'inclusion et une utilisation efficace des ressources naturelles pour plus de durabilité. Le mouvement des CT partage le sentiment qu'il y a urgence, qu'il

faut autant intensifier qu'accélérer les actions de transformation.

Le rapport GOLD V, ses résultats, ont inspiré une série de recommandations politiques qui s'appuient

qu'adopté par Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU) en 2016. Elles s'appuient également sur les rapports annuels présentés, depuis 2017, par la Global Taskforce des gouvernements locaux et régionaux au Forum politique de haut niveau des Nations Unies sur le développement durable (FPHN).

Dans un contexte d'inégalités croissantes, de mise en danger des écosystèmes et de tensions qui menacent la solidarité entre les peuples, le rapport GOLD V présente les efforts du mouvement des gouvernements locaux et régionaux au service des collectivités, de leurs besoins et de leurs espoirs. C'est un message clair : un processus de localisation soutenu avec des moyens de mise en œuvre adaptés peut être déterminant pour concrétiser une nouvelle vision en faveur de la durabilité de la planète. Ces recommandations s'adressent aux dirigeants locaux et régionaux ainsi qu'à leurs organisations, leurs partenaires, les gouvernements nationaux, les organisations internationales, la

société civile, les acteurs sociaux et le secteur privé.



également sur « l'Engagement de Bogotá et son programme d'action », tel



Les gouvernements locaux et régionaux montrent les chemins vers un monde plus équitable et durable. Dans un monde urbanisé, les actions des villes et des CT sont au cœur des agendas mondiaux : c'est au niveau local que les relations entre les différents agendas s'entrecroisent et se manifestent le plus distinctement. Réaliser l'Agenda 2030 dans son intégralité nécessite la mise en œuvre des principes du Nouvel Agenda urbain et de l'Agenda d'action d'Addis-Abeba, ainsi que de transformer nos modes de consommation et de production tel qu'avancé dans l'Accord de Paris sur les changements climatiques et le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe. Les recommandations suivantes visent à reconnaître et à renforcer le rôle moteur des CT pour propulser une approche territoriale du développement alternative.

Les actions aux niveaux local et régional

Mobiliser nos forces pour la localisation de l'Agenda 2030 dans les villes et les territoires

Les CT et leurs organisations régionales et mondiales ont pris les devants pour mener le processus de localisation des ODD. Pourtant, un changement d'échelle est nécessaire.

Pour cela, les CT devraient :

- adopter les ODD comme cadre de référence pour orienter leurs politiques, plans, programmes et budgets, en s'assurant de conserver une approche cohérente et intégrée, dans le respect de l'Accord de Paris, du Cadre de Sendai et des principes du Nouvel Agenda urbain ;

- renforcer les ambitions des CT, grâce à l'appropriation des objectifs des agendas mondiaux et à la mise en œuvre au niveau local par les citoyens. Pour assurer la co-création, la participation des acteurs locaux à la définition, à la mise en œuvre et à l'évaluation du processus de localisation est essentielle ;
- partager et apprendre : il est important de participer aux réseaux de pouvoirs locaux et de s'investir dans le partage des connaissances, dans l'échange de pratiques et la formation, ainsi que de faciliter l'assistance technique et la coopération décentralisée pour promouvoir la localisation des ODD ;
- faire le lien avec la science : favoriser et promouvoir les partenariats avec les institutions de recherche, tout en soutenant le développe-



ment de « laboratoires » pour expérimenter et innover dans la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du processus de localisation.

Protéger les biens communs, les droits humains et la culture de la paix

La préservation des biens communs planétaires (la biodiversité, la terre, l'atmosphère, les océans), qui sont indispensables à la survie des êtres vivants, ainsi que la préservation de la paix, la diversité culturelle et les droits humains, exigent une action locale forte.

Les CT sont appelées à s'engager à :

- favoriser une relation écologique et systémique entre l'homme et la nature. Les CT doivent soutenir la solidarité entre les villes et les

territoires - le « continuum urbain-rural » - et renforcer les politiques publiques pour arrêter la déforestation et la désertification ; gérer efficacement les systèmes et réseaux actuels d'aires protégées, y compris les aires protégées terrestres, les sources d'eau douce (de surface et souterraines) et marines ; améliorer le bien-être, notamment celui des peuples autochtones et des communautés dont les modes de vie dépendent des forêts, de la conservation de l'eau et des sols, et de l'atténuation des changements climatiques ;

- atteindre la neutralité climatique des villes et des territoires, en tenant compte du cycle de vie des émissions de gaz à effet de serre (GES), pour faire face de manière proactive aux urgences climatiques. Dissocier le développement

socioéconomique de la dégradation de l'environnement requiert un développement urbain et un aménagement du territoire mieux adaptés, une gestion responsable et équitable des ressources naturelles et des déchets, tout en garantissant la réduction des inégalités. Cela implique de décourager et de désinvestir les énergies fossiles pour libérer des ressources financières. Ces fonds peuvent être investis pour intensifier la protection des populations et des écosystèmes les plus vulnérables, pour la compensation des émissions carbone qui ne peuvent être réduites davantage ;

- contribuer à maintenir le réchauffement de la planète à 1,5 °C d'ici la fin du XXI^e siècle, par la définition collective des Contributions déterminées au niveau territorial dans



le cadre des Contributions déterminées au niveau national (CDN) pour la réalisation des dispositions de l'Accord de Paris. Soutenir la négociation du Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020, ainsi que la Convention relative aux zones humides d'importance internationale et la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction ;

- promouvoir la paix et la diplomatie des villes en s'attaquant aux racines de la violence locale, en éduquant pour son éradication et en créant un état d'esprit qui permette de construire une culture du dialogue dans les villes et les territoires. Promouvoir les villes et les territoires en tant qu'espaces de coexistence et de paix par des mesures de lutte contre la violence interpersonnelle, l'extrémisme, le racisme, la xénophobie, la violence de genre et d'autres formes d'intolérance, et prendre des mesures pour intégrer tous les citoyens ;

- promouvoir la culture en tant que quatrième pilier du développement. C'est une dimension fondamentale de l'identité locale, de la solidarité mondiale, un vecteur de la paix et des droits humains. Promouvoir des politiques et des programmes culturels pertinents sur le plan local concernant la mémoire, le patrimoine, la créativité, la diversité culturelle et les connaissances comme composants du développement durable local.

Mettre les droits humains et le « Droit à la ville » au cœur des agendas locaux - Renforcer les politiques locales inclusives pour ne « laisser personne pour compte »

Compte tenu de ses multiples dimensions, l'éradication de l'extrême pauvreté est intrinsèquement liée à la protection des droits humains. Les CT devraient placer le « Droit à la ville » au centre de la gouvernance urbaine et territoriale, pour assurer l'accès universel aux services de base de qualité, à la nutrition, à la santé et à

l'éducation, à des opportunités économiques, à l'accès à un logement convenable, et la prévention des risques de catastrophe pour les plus vulnérables. Ce sont là des éléments essentiels des politiques territorialisées pour la lutte contre la pauvreté. Les partenariats avec les communautés et les organisations communautaires de base sont essentiels pour créer des solutions alternatives, en particulier lorsque les services publics ne sont pas pleinement accessibles.

Les CT devraient s'engager à :

- mettre fin à toute norme et politique au niveau local qui induisent une pratique discriminatoire, afin de garantir l'égalité des chances pour tous, en particulier pour les femmes, les peuples autochtones et les minorités ethniques, les populations LGBT, les personnes âgées, les jeunes et les personnes handicapées mentales et physiques. Faciliter l'accès des migrants et des réfugiés aux droits et aux services, quel que soit leur statut ;
- lutter contre les discriminations et les violences de genre à travers des politiques, des budgets et des réformes juridiques adaptées au niveau local. Les CT peuvent sensibiliser par des programmes d'éducation à l'évolution des représentations des rôles de genre. Les femmes doivent être représentées sur un pied d'égalité et se voir accorder des pouvoirs égaux dans les instances décisionnelles. Il est nécessaire d'adopter des politiques tenant compte des spécificités dans les territoires qui favorisent l'égalité d'accès à la santé et à l'éducation, et qui reconnaissent le rôle des femmes dans les économies domestique et informelle. L'égalité des sexes a un effet multiplicateur dans la promotion du développement durable, de la protection de l'environnement et de la justice sociale ;
- soutenir la réalisation du droit à un logement convenable pour toutes les personnes, ce qui inclut



un coût abordable, une sécurité d'occupation garantie, les critères d'habitabilité, d'accessibilité et de respect des standards culturels. Ce droit doit être compris dans le cadre du « Droit à la ville ». Les CT peuvent promouvoir des politiques de logement inclusif et des initiatives d'amélioration des bidonvilles, réalisées en partenariat avec les communautés pour éviter les expulsions forcées ;

- promouvoir les principes de gouvernements ouverts en tant qu'outil d'amélioration de la transparence et de la participation citoyenne. Créer des espaces et des mécanismes qui favorisent la participation citoyenne dans la prise de décision locale, l'accès à l'information et l'appropriation de l'Agenda 2030 et des autres agendas mondiaux par les communautés.

Se saisir du potentiel de la cocréation des villes et des territoires à travers un urbanisme et un aménagement du territoire durables et participatifs

La planification doit être le résultat des systèmes politiques, économiques et sociaux dans lesquels elle s'inscrit. La localisation des ODD et du Nouvel Agenda urbain nécessite des réformes en profondeur des règlements et des cadres de planification. Cela comprend la nécessité de former des planificateurs, professionnels de différentes disciplines, et des chercheurs qualifiés.

Afin de renouveler la planification urbaine et spatiale pour faciliter la participation, les CT devraient :

- adopter une approche de planification intégrée, telle qu'elle est définie dans le Nouvel Agenda urbain, pour renforcer la dimension inclusive des villes, promouvoir des stratégies d'adaptation et d'atténuation au changement climatique, de prévention des risques de catastrophe, et pour renforcer la solidarité entre les zones urbaines et rurales.

Une planification inclusive et participative est un levier clé pour la co-création de villes et de territoires durables ;

- renforcer les capacités et retenir l'expertise locale pour faire face à l'urbanisation accélérée, grâce à des approches adaptées pour réduire l'étalement urbain et éviter les coûts des interventions ex-post. Les actions les plus urgentes sont nécessaires dans les régions où une croissance urbaine rapide sera concentrée (Afrique subsaharienne, Asie du Sud et du Sud-Est) ;
- intensifier les efforts visant à renforcer la résilience urbaine et la préparation aux risques de catastrophe, en faisant participer les communautés locales, en particulier les groupes les plus vulnérables, notamment dans les villes côtières et les petits États insulaires en développement ;
- contribuer à la promotion d'un développement urbain « polycentrique » pour réduire les clivages centre-périphérie ; promouvoir des quartiers plus compacts et la mixité sociale ; réduire les inégalités territoriales et éviter la ségrégation urbaine ;
- créer ou préserver des espaces publics ouverts pour favoriser l'inclusion et protéger le patrimoine historique et la culture urbaine, tout en recherchant des solutions innovantes pour favoriser la créativité en vue d'un développement urbain durable ;
- réduire l'étalement urbain, les distances et les temps de déplacement entre le domicile et le lieu de travail ; encourager l'accès à des modes de mobilité alternatifs et sûrs (y compris les « villes piétonnes ») pour réduire les émissions de GES. L'aménagement urbain et spatial peut conduire à une transformation de l'utilisation des énergies renouvelables et à la réduction de l'empreinte écologique des villes

et des territoires, en rendant les infrastructures et les espaces publics plus « verts », en réduisant les déchets et la pollution de l'air, ainsi que les risques tels que les inondations, la sécheresse ou les effets des îlots de chaleur urbaine ;

- améliorer les relations avec les zones péri-urbaines et rurales environnantes ; éviter la dégradation des terres ; améliorer la sécurité alimentaire et les moyens de subsistance des agriculteurs ;
- améliorer la gestion des aires naturelles protégées et des services écosystémiques, comme les bassins hydrographiques en amont, dont la ville dépend pour son approvisionnement en eau douce, et soutenir le reboisement.

Améliorer l'accès aux services publics durables et inclusifs dans les villes et les territoires

Les CT doivent élaborer une approche intégrée et systémique pour garantir l'accès à tous. Il s'agit notamment de l'accès à l'eau potable et à l'assainissement, à une éducation et à une santé de qualité, à une mobilité publique durable et à coût abordable, à la gestion intégrée des déchets, à une énergie propre et à coût abordable.

Pour ce faire, les CT doivent :

- gérer le développement des infrastructures en accord avec les plans d'urbanisme, en adoptant des stratégies d'investissement à long terme pour orienter le développement économique et la croissance urbaine, en particulier là où les pressions sur la croissance prévue des villes sera la plus forte ;
- réduire l'impact environnemental des infrastructures urbaines et contribuer à la résilience des communautés ;
- soutenir l'intercommunalité ou des mécanismes de coopération entre



les communes pour améliorer la couverture et la qualité des services, que ce soit dans les zones métropolitaines, dans les villes et les zones péri-urbaines, ou entre municipalités voisines dans les zones rurales ;

- garantir l'accès à des services économiquement abordables en explorant de nouveaux modèles de coproduction de services pour faciliter l'accès à tous, par exemple, en tirant parti des nouvelles technologies dites décentralisées (p. ex., énergie solaire, assainissement) ; soutenir les petites entreprises prestataires de services essentiels pour améliorer leur qualité et, pour ce faire, reconnaître et intégrer progressivement les travailleurs du secteur informel dans la gestion ;
- améliorer la gestion des services publics essentiels, notamment l'approvisionnement et la transparence, et faciliter les partenariats novateurs en matière de coproduction et de cogestion.

Prioriser les efforts sur l'avenir de l'emploi et sur le développement économique local

Il est maintenant urgent de s'écarter des modèles de croissance économique, de consommation et de production de biens et services qui perpétuent les inégalités, épuisent les biens communs mondiaux et menacent de causer des dommages irréversibles à l'environnement.

Les CT devraient donc s'efforcer à :

- promouvoir le développement économique local, qui contribue à générer un développement socioéconomique durable adapté aux besoins et aux particularités de chaque ville et territoire, et le respect de normes de durabilité responsables ;
- donner la priorité à l'emploi décent, en tant que droit ; élaborer des

politiques adaptées aux obstacles et aux vulnérabilités pour accéder à un emploi auxquels sont confrontés des groupes spécifiques, notamment les femmes, les jeunes, les minorités ethniques et religieuses ou les personnes handicapées ; trouver également des solutions inclusives pour impliquer les migrants quel que soit leur statut ; faciliter les transferts de connaissances entre générations pour préserver, diffuser et développer le savoir-faire et la production locale ;

- créer des espaces pour l'innovation locale afin de nourrir et élargir les capacités locales, y compris celles basées sur les technologies et les économies vertes, soutenir les petites et moyennes entreprises (PME) qui contribuent à une croissance durable et à créer des emplois locaux, favoriser les synergies entre les initiatives locales, les groupements productifs (clusters) et la coopération entre secteurs et territoires ;
- veiller à ce que les nouvelles technologies et les plateformes en ligne ne creusent pas les inégalités en augmentant le volume d'emploi de mauvaise qualité et que les systèmes de production extractive n'affaiblissent pas la cohésion sociale et le bien-être des communautés. Élaborer une politique visant à protéger la vie privée des gens et à encourager les petites entreprises locales traditionnelles ;
- promouvoir des modèles économiques alternatifs favorisant la transition vers une économie circulaire et verte ; soutenir l'économie sociale et solidaire et le tourisme durable. Renforcer la transition vers des systèmes alimentaires territorialisés qui protègent la santé tout en minimisant l'impact environnemental et soutenir les efforts visant à réduire leur empreinte écologique ;
- reconnaître l'importance de l'économie informelle dans les dynamiques

urbaines. En raison de ce rôle prépondérant et du nombre croissant de travailleurs impliqués dans les activités de l'économie informelle (estimé à plus de deux milliards de personnes dans le monde, avec une surreprésentation des femmes), les CT doivent prendre des initiatives pour soutenir les travailleurs de l'économie informelle, afin de faire évoluer leurs activités vers l'économie sociale et solidaire en favorisant leur accès à la protection sociale ;

- créer les conditions, les capacités et le niveau de confiance nécessaires pour que les marchés publics puissent contribuer au développement durable, en favorisant le travail décent, la préservation de l'environnement et une culture de transparence sur les marchés publics, tout en respectant l'autonomie des CT à établir des priorités politiques.

Les actions aux niveaux international et national

Promouvoir le mouvement local-global pour localiser les ODD. La localisation devrait être l'axe central des stratégies nationales de développement durable

Pour atteindre les objectifs de 2030 dans les délais prévus, il faut accélérer le rythme et renforcer les ambitions. Les gouvernements nationaux et les organisations internationales devraient travailler en collaboration avec les CT et leurs réseaux pour accroître la portée et renforcer les partenariats de l'ensemble du gouvernement avec l'ensemble de la société, afin de stimuler la localisation.

Les gouvernements nationaux devraient intégrer (ou renforcer) des stratégies de localisation dans les stratégies et les plans d'action nationaux de développement durable, afin d'accroître la participation des CT et des acteurs locaux et accélérer le développement durable dans chaque territoire. Les stratégies de

localisation devraient être intégrées dans tous les plans, programmes et budgets, du niveau national au niveau local.

Des stratégies coordonnées pour l'Agenda 2030, les ODD, l'Accord de Paris et le Nouvel Agenda urbain sont indispensables. Aucun programme ne peut être abordé isolément. Les Plans nationaux de développement durable (PNDD), les Contributions déterminées au niveau national (CDN) dans le cadre de l'Accord de Paris et les Politiques urbaines nationales (NUP), ainsi que d'autres plans stratégiques doivent être mieux coordonnés afin de surmonter les stratégies sectorielles fragmentées, d'améliorer l'allocation des ressources et de stimuler la mise en œuvre à tous les niveaux de gouvernance, du mondial au local et vice versa.

Créer un « environnement institutionnel favorable » pour la localisation – Renforcer les gouvernements locaux et régionaux, assurer des financements adaptés pour soutenir la localisation

Pour soutenir la localisation des ODD, les CT doivent avoir une politique de décentralisation effective afin de renforcer leurs pouvoirs et leurs moyens. Les principes d'une décentralisation effective sont définis dans les Lignes directives internationales sur la décentralisation, adoptées par le Conseil d'administration d'ONU-Habitat en 2007.

- Les CT ont besoin que les principes d'autonomie locale et de subsidiarité soient respectés pour répondre à la demande de leurs habitants, innover et adapter les politiques nationales et les ODD au contexte local. Des actions urgentes sont nécessaires pour renforcer les CT afin de localiser les ODD et d'assurer l'accès aux services de base pour tous.
- L'accès aux services sociaux de base est un principe universel reconnu par l'ONU et un élément fonda-

mental du développement humain. Les CT doivent disposer des capacités et moyens nécessaires pour assurer la prestation de services de base de qualité pour tous, reconnues comme leurs responsabilités directes - ou partagées - dans les cadres juridiques d'une majorité de pays, afin de s'assurer de « ne laisser personne pour compte », un des principes fondamentaux de l'Agenda 2030.

- Pour assurer les pouvoirs et les capacités budgétaires adéquats des CT, comme le reconnaît le Programme d'action d'Addis-Abeba (paragraphe 34), il est nécessaire de renforcer la fiscalité locale, y compris le pouvoir de capter une partie de la valeur ajoutée foncière et immobilière, ainsi qu'assurer des dotations équitables, régulières et prévisibles, et un accès à des emprunts responsables pour investir dans des services et infrastructures publics durables. Les taxes environnementales devraient également être envisagées pour faire

progresser la transition énergétique et inscrire le principe du « pollueur-payeur » dans les cadres de financement. Les fonds de péréquation sont également nécessaires pour assurer une redistribution adéquate des ressources sur l'ensemble du territoire afin d'éviter de « ne laisser aucun territoire pour compte », en prêtant également attention aux villes intermédiaires et aux petites villes pour favoriser des systèmes urbains plus équilibrés et « polycentriques ».

- Pour mobiliser des investissements nationaux et internationaux durables en faveur des villes et des territoires, les politiques nationales et les cadres juridiques devraient être révisés. Un éventail plus diversifié d'options d'accès aux financements doit être adapté aux CT pour qu'elles disposent de multiples sources de financement et des instruments financiers novateurs. Il est également nécessaire d'adopter des plans d'investissement des Contributions déterminées au ni-



veau national (CDN) mieux alignées verticalement, d'ouvrir ou de faciliter l'accès des CT aux fonds climatiques et verts.

- Pour aider les villes à réaliser des projets de transformation qui répondent aux normes de solvabilité et de « rentabilité » des financeurs, des soutiens solides sont nécessaires afin de renforcer la qualité des projets et de se rapprocher des investisseurs, soit par le biais de fonds spécifiques, soit en mettant les villes en contact avec des financiers potentiels. La phase suivante, déjà en cours, consiste à soutenir un ensemble diversifié de mécanismes financiers adaptés aux différentes capacités des villes et des territoires, comme le Fonds international d'investissement municipal, en cours de construction par le Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU) et CGLU avec le soutien du Fonds mondial pour le développement des villes.
- La promesse du « financement mixte » (public/privé) ne pourra être tenue sans des cadres réglementaires adéquats et un soutien aux CT pour établir des partenariats avec le secteur privé. Ceux-ci doivent être mutuellement bénéfiques et avoir des conditions contractuelles claires garantissant que les besoins de la population passent en premier, que les personnes les plus vulnérables et les plus démunies ne soient pas « laissées pour compte ».

Un réel engagement de toutes les sphères de gouvernement, de la société civile et des autres parties prenantes, est impératif pour soutenir les gouvernances des ODD et des processus de localisation

Des partenariats solides et la participation des CT, de la société civile, du secteur privé, des partenaires sociaux et du monde universitaire à la mise en œuvre des ODD sont essentiels pour réaliser les approches qui engagent

l'ensemble du gouvernement et la société dans son intégralité, tel que demandé par les ODD. Il est également crucial d'assurer la cohérence politique et institutionnelle au niveau national et international. Sans la participation active et concertée de toutes les parties prenantes, les ODD resteront de simples aspirations.

- Au niveau national, il reste beaucoup à faire pour assurer une participation efficace des CT et des autres parties prenantes dans les mécanismes nationaux de coordination de mise en œuvre des ODD. Des consultations limitées et une prise de décision non coordonnée entravent actuellement la cohérence politique nécessaire pour atteindre les objectifs des ODD et affaiblissent l'appropriation locale.
- Les systèmes de planification nationaux sont au cœur des systèmes de gouvernance multiniveaux. Ils doivent être révisés pour améliorer la coordination entre les gouvernements nationaux, les CT et les acteurs locaux. Une approche renouvelée de la planification qui favorise la coordination entre les stratégies nationales et les initiatives locales fortes pourrait contribuer à rééquilibrer les politiques de développement, faciliter l'essor des actions locales et promouvoir l'innovation institutionnelle. Cette collaboration doit être fondée sur le respect du principe de subsidiarité.
- En tant que responsables des politiques locales, les CT doivent être associées à la définition, à la mise en œuvre et au suivi des contributions nationales volontaires et des stratégies nationales pour la mise en œuvre du Nouvel Agenda urbain. Les Politiques urbaines nationales (NUP), adoptées (ou en cours d'adoption) par plus de 92 pays, doivent être intégrées dans les stratégies nationales de développement pour tirer parti des avantages cumulatifs de l'urbanisation et renforcer les synergies avec la mise en œuvre des ODD.

- La coopération horizontale au niveau infranational (p. ex., l'intercommunalité) nécessite des mécanismes de gouvernance, des outils et des politiques fiscales adéquats pour encourager les partenariats, y compris les partenariats urbains ruraux et la gestion des aires métropolitaines en expansion. La coordination doit renforcer également la coopération entre les territoires pour faire face aux questions environnementales qui nécessitent des actions transjuridictionnelles (et souvent transfrontalières), telles que la gestion des bassins versants et des ressources environnementales.

Soutenir la production et la diffusion de données désagrégées pour mesurer, assurer le suivi et évaluer la localisation des agendas mondiaux, y compris les ODD

- La participation des CT aux processus mondiaux et nationaux de suivi et de préparation de rapports sur la mise en œuvre des ODD est essentielle, elle ne devrait pas se limiter à des consultations ad hoc. Les CT doivent être associées au processus des Examens nationaux volontaires (VNR en anglais), afin de faire entendre la voix des territoires et des acteurs locaux dans le processus.
- La fragmentation des systèmes de préparation de rapports entrave l'appropriation et l'institutionnalisation des ODD dans les différentes sphères de l'administration publique. Le renforcement des capacités locales en matière d'établissement de rapports et la réduction des lacunes en matière de données exigent une attention et un soutien particuliers. Les capacités nationales et locales de définition et de collecte de données désagrégées et localisées devraient faire partie des stratégies de localisation des ODD, afin de garantir que les processus de planification à tous les niveaux soient fondés sur des objectifs réalistes et que leur mise en œuvre ef-

fective puisse être contrôlée, ainsi que pour assurer la responsabilisation et le suivi des citoyens.

Un système de gouvernance mondial qui rassemble les gouvernements locaux et régionaux et la société civile peut accélérer la mise en œuvre des agendas mondiaux

- Le Forum politique de haut niveau des Nations Unies sur le développement durable (FPHN) devrait être transformé pour renforcer la participation des différentes parties prenantes et favoriser un véritable échange pour l'innovation et l'apprentissage. Le FPHN devrait être un espace de dialogue multilatéral et multipartite, pour un partage des connaissances efficace qui renforce la collaboration et les partenariats, assure un réel suivi des engagements, des accords politiques et de la mise en œuvre.
- La consolidation du Forum des Gouvernements locaux et régionaux en tant qu'espace critique pour les interactions entre les CT, les États membres et le système des Nations Unies est fondamentale. Par-là même, les dialogues multiveaux doivent servir à renforcer le leadership local-mondial, comme le propose « l'Engagement de Séville ».
- Au niveau continental, la participation accrue des CT aux forums régionaux (p. ex. les Forums régionaux sur le développement durable coorganisés par les Commissions régionales des Nations Unies) aux plateformes multipartites (p. ex., la plateforme européenne) et autres espaces (p. ex., les Forums urbains) permettra de renforcer les échanges politiques, pour encourager la localisation des ODD et leur participation active dans le suivi des ODD.

